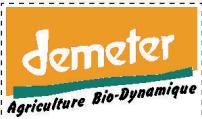


Les labels institutionnels et privés



							SYSTÈMES PARTICIPATIFS DE GARANTIE
Agriculture biologique Label français. Marque officielle du ministère de l'Agriculture. Certifie la conformité avec le label européen d'agriculture bio.	Label européen agriculture biologique Label européen. Obligatoire sur les produits pré-emballés de l'UE et facultatif pour les pays tiers attribué aux produits contenant 95 % de bio.	Bio Cohérence Label français. Crée en complément du label européen, jugé trop laxiste.	Nature et Progrès Label français. Délivré par une fédération de consommateurs et de professionnels du bio, en complément du label européen.	Demeter Label international. Certification de produits issus de l'agriculture biodynamique.	Eco-Cert COSMÉTIQUE ÉCOLOGIQUE	Qualité France Logo d'un des six organismes indépendants de contrôle et de certification des produits bio	SYSTÈMES PARTICIPATIFS DE GARANTIE Système de contrôle collectif créé par la fédération Nature et Progrès.
GARANTIES Bien connu des consommateurs, il est utile pour les produits non couverts par la réglementation européenne : lapins, autruches, escargots.	<ul style="list-style-type: none"> Production mixte (bio et non bio) autorisée sur la même ferme. Présence d'OGM tolérée jusqu'à 0,9 %. L'alimentation des animaux doit être produite à 50 % dans la région. 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de production mixte bio et non bio dans la même ferme. Présence d'OGM tolérée jusqu'à 0,1 %. L'alimentation des animaux doit être produite à 80 % dans la ferme. 	<ul style="list-style-type: none"> Production mixte bio et non bio non autorisée. Traces d'OGM interdites. L'alimentation des animaux produite à 50 % dans la ferme. 	<ul style="list-style-type: none"> Production exclusive en biodynamie. Les traces d'OGM sont interdites. L'alimentation des animaux produite à 80 % dans la ferme. 	Acteur historique du bio. Ecocert est identifiable sur les étiquettes par son code : FR-BIO 01.	Contrôle et certification des produits label Rouge, AOC, AOP, Agriculture raisonnée... Identifiable sur les étiquettes par son code : FR-BIO 10.	Se distingue des circuits officiels au profit d'une approche collective et locale, créatrice de lien social.
MAIS ENCORE Contrôles annuels effectués par un organisme indépendant. Des actions correctives peuvent être demandées, jusqu'au retrait du label AB.	Contrôles annuels et visites surprises à tous les stades de la filières effectués par un organisme indépendant.	Contrôles annuels effectués par un organisme indépendant. Le label est attribué aux produits 100 % bio et issus pour 50 % de Bio Cohérence.	Contrôles annuels effectués par un producteur et un consommateur. Ce label est attribué aux produits 100 % bio ou 100 % Nature et Progrès.	Contrôles annuels effectués par un organisme indépendant. Le label est basé sur le respect des lois du vivant et des rythmes de la nature et de l'univers.	Des contrôles annuels et des visites surprises sont effectués, chez tous les professionnels de la filière, selon des référentiels privés et publics. Ecocert et Qualité France vérifient sur le terrain le respect de la réglementation européenne. Le contrôle et la certification, accrédités et agréées par les pouvoirs publics, sont payants.	Visites annuelles effectuées par un consommateur et un producteur formés en interne. Système basé sur la confiance et l'accompagnement dans une démarche de progrès.	